

Certifications complémentaires ARTS 2019

Rapport du jury

Rapport établi par Frédéric Leval, IA-IPR arts plastiques

Président de la commission ARTS du jury de certification complémentaire

La session 2019 des certifications complémentaires ARTS est marquée, comparativement aux deux dernières sessions, par un regain de candidatures. Le contexte de réforme du lycée et de redéfinition de la carte des formations motive un nombre important de candidatures, notamment issues des lycées privés sous contrat.

Les éléments statistiques ci-dessous permettront d'apprécier la représentation des disciplines, des corps et établissements d'origine. Nous noterons que le taux de réussite est cette année de 62,5 % et qu'il apparait constant depuis trois ans. La répartition des notes attribuées laisse cependant apparaître d'importants écarts qualitatifs, y compris en ce qui concerne la prestation des candidats admis.

Éléments statistiques

Certifications complémentaires ARTS 2019																					
Corps d'origine candidats					Certifiés : 31					Agrégés : 9					PLP : 0						
Etablissements d'origine					Collège : 13 dont 1 privé					Lycée : 27 dont 5 privés											
Cinéma-Audiovisuel					Danse					Histoire de l'art					Théâtre						
09 candidats					3 candidats					11 candidats					17 candidats						
Disciplines : - Arts plast : 2 - HG : 1 - Lettres : 3 - Philo : 2 - SES : 1					Disciplines : - Arts plast : 1 - EPS : 2					Disciplines : - Arts plast : 3 - Biochimie : 1 - HG : 3 - Lettres : 4					Disciplines : - Langues : 5 - Lettres : 11 - SES : 1						
0 candidat absent 5 candidats admis 4 candidats refusés					0 candidat absent 1 candidat admis 2 candidats refusés					0 candidat absent 8 candidats admis 3 candidats refusés					0 candidat absent 11 candidats admis 6 candidats refusés						
Total inscrits : 40					Présents : 40					Admis : 25					Refusés : 15						
Répartition des notes :																					
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
CAV								2		2			1		2				1		1
Danse						1		1									1				
Histoire de l'art								1	1	1		2			1	1			4		
Théâtre						1	1		1	3			4	1	2		2	1	1		

La préparation à cette épreuve ne peut faire l'économie d'une lecture attentive de la note de service N°2004-175 du 19-10-2004 qui fixe les modalités de l'examen et surtout les critères d'évaluation pour chacun des domaines offerts à la certification. Nous rappellerons ici, en introduction de chaque rapport de commission, un extrait de l'annexe portant sur l'évaluation des candidats.

Le rapport déposé par le candidat lors de son inscription doit répondre au cahier des charges fixé par cette même note de service et réserver une place prépondérante à un développement commenté d'une des expériences professionnelles significatives qu'il a conduites.

Cet examen permet à tout enseignant de valoriser les acquis d'une formation et d'expériences dans les domaines artistiques qui font l'objet d'une certification. Pour autant, il ne saurait y avoir, quel que soit le parcours du candidat, de certification automatique ou de droit. Le jury est attentif à la réflexion qui s'engage au-delà du rapport d'expérience ou de l'exposé de connaissances. Il apprécie notamment la capacité du candidat à se projeter dans une situation d'enseignement au lycée qui, dans tous les domaines, impose un travail en équipe. Cela suppose alors que le candidat se présente à l'examen avec une connaissance des objectifs de ces enseignements et de leurs modalités de mise en œuvre. Nous rappellerons ici qu'une des visées de cet examen consiste dans le repérage d'enseignants qui pourront intégrer les équipes des enseignements artistiques au lycée.

A l'issue de cette session et afin de mieux renseigner les futurs candidats sur les attentes précises de cet examen, nous publions également, pour chacun des domaines, la grille d'évaluation utilisée par chaque commission.

Cinéma-audiovisuel

Composition de la commission cinéma-audiovisuel :

- Marilyne Alligier, professeur en spécialité CAV
- Muriel Benisty, conseillère CAV à la DAAC
- Frédéric Leval, IA-IPR arts plastiques

1- Extrait de la note de service N°2004-175 du 19-10-2004

Le jury évaluera :

- *la culture cinématographique et audiovisuelle (fréquentation des œuvres, histoire du cinéma). La connaissance de leurs langages spécifiques (à partir d'une étude de cas) ;*
- *la connaissance du développement de l'enseignement du cinéma et de l'audiovisuel dans le système scolaire, les programmes en cours ;*
- *la connaissance des modes d'enseignement propres au cinéma et à l'audiovisuel : travail en équipes, interdisciplinarité, partenariat avec les professionnels ;*
- *la capacité à expliciter la démarche pédagogique concernée dans la complémentarité pratique, culturelle, méthodologique.*

2- Rapport de la commission établi par Frédéric Leval

2.1- Observations du jury

Comme lors des précédentes sessions, le jury a reçu des candidats qui sont pour la plupart des cinéphiles accomplis. La quasi-totalité des candidats utilise le cinéma dans le cadre ordinaire des enseignements disciplinaires et beaucoup s'investissent dans des dispositifs d'éducation artistique et culturelle comme *Collège au cinéma*, *Lycéens au cinéma*, dans des ciné-clubs, dans des festivals, des ateliers de pratique de l'audiovisuel, etc. Quelques candidats, plus rares, sont déjà impliqués dans un enseignement du cinéma-audiovisuel au lycée.

Si l'intérêt pour le cinéma constitue une condition nécessaire à son enseignement dans les lycées, il n'est toutefois pas suffisant pour obtenir une certification. Rappelons que celle-ci permet à des professeurs de délivrer un enseignement pour lequel il n'existe pas de concours de recrutement mais qui s'adosse à des programmes réglementaires aux objectifs et contenus clairement définis. Rappelons également que cet enseignement ne se limite pas au cinéma mais embrasse plus largement la question de l'audiovisuel avec la grande diversité des pratiques et des supports de diffusion qu'il convoque. Aussi les candidats doivent-ils être conscients des enjeux, dans le parcours de formation des élèves de la maternelle à l'université, d'une éducation à l'image.

Le jury a donc accueilli très favorablement les prestations qui témoignent d'une solide culture cinématographique et audiovisuelle. Il a également été attentif à repérer les candidats disposant d'une bonne connaissance de la place de l'enseignement « cinéma et audiovisuel » dans le système scolaire et ayant une représentation précise des modalités pratiques de sa mise en œuvre. Enfin, le jury a été sensible aux prestations dans lesquelles les candidats témoignent d'une réflexion pédagogique prenant en compte l'articulation des dimensions culturelle et pratique constitutives des enseignements artistiques dans le second degré. Nous rappelons à cet égard que l'enseignement du cinéma-audiovisuel est un enseignement artistique qui engage les élèves dans une pratique artistique réflexive que les enseignants, avec le concours des partenaires, doivent pouvoir techniquement accompagner. Cette dimension pratique de l'enseignement appelle des compétences techniques qui sont parfois absentes ou insuffisamment développées chez les candidats. Il importe donc que chaque candidat puisse faire la démonstration de compétences qui permettent d'aborder avec des élèves les aspects techniques de la prise de vue, de la prise de son et du montage.

2.2- Recommandations

Ces constats conduisent le jury à délivrer quelques recommandations aux futurs candidats. Si le dossier personnel n'est pas soumis à notation, il doit néanmoins être rédigé avec la plus grande attention. Au-delà des titres, des diplômes et des formations suivies, il reflète, à travers les expériences conduites, un parcours, une appétence et l'état d'une

réflexion sur cet enseignement au moment de la candidature. Aussi ce dossier personnel ne peut-il pas se limiter à une simple description des projets réalisés. Le candidat doit être en capacité de prendre une distance critique pour conduire une réflexion sur les enjeux éducatifs et plus précisément artistiques des pratiques qu'il relate.

L'oral de la certification réclame une préparation. L'exposé liminaire ne peut se réduire à la reprise d'un dossier que les membres du jury ont déjà longuement consulté. La narration, sans mise à distance, de pratiques ordinaires des enseignements disciplinaires qui prennent appui sur une œuvre cinématographique ne suffit pas à la démonstration des compétences et connaissances spécifiques réclamées pour cette certification.

Il est d'autre part essentiel de faire la preuve d'une connaissance suffisante des textes qui définissent les objectifs et modalités de mise en œuvre des enseignements artistiques au lycée. La question du partenariat doit avoir été réfléchie dans le contexte spécifique de l'enseignement du cinéma-audiovisuel. Le candidat doit cerner la plus-value qu'apportent les partenaires artistiques et culturels au projet pédagogique sans les réduire à des prestataires auprès desquels on sous-traiterait tout ou partie des aspects techniques de cet enseignement. Il importe également que le candidat ait une représentation précise des différents acteurs du réseau partenarial institutionnel et professionnel qui peuvent contribuer à la mise en place de cet enseignement. Enfin, le candidat doit avoir identifié les filières de formation en lien avec cet enseignement, universitaires notamment, qui peuvent s'offrir aux élèves qui quittent l'enseignement secondaire.

La complémentarité entre le dossier et la prestation orale doit être suffisamment réfléchie pour faire la démonstration d'une aisance dans l'exposé et d'une force de conviction pendant les échanges. Contrairement à une idée reçue, la certification ne sanctionne pas seulement l'appropriation d'un savoir culturel –ce n'est pas un préalable indispensable aux expérimentations qui peuvent être menées avec les élèves-, mais elle atteste surtout des capacités indispensables à l'exercice d'un enseignement.

2.3- Grille d'évaluation pour la certification CAV

MAÎTRISE DE CONNAISSANCES ET DE COMPÉTENCES	Insuffisant	Passable	Satisfaisant	Très satisfaisant
<p>- Culture cinématographique et audiovisuelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fréquentation des œuvres et maîtrise des principaux éléments d'une histoire du cinéma ; • Connaissance des langages spécifiques, approche esthétique et théorique ; 				
<p>- Programmes et enjeux de l'enseignement du CAV :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Place dans le parcours de formation ; • Programmes en cours et des thèmes et œuvres de référence. • Liens avec les autres enseignements ; • Approche de l'orientation, des filières de formations et des métiers du CAV ; 				
<p>- Mise en œuvre de l'enseignement du CAV :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Expérience du travail en équipe • Approche du partenariat avec les professionnels du CAV • Approche pratique, culturelle et méthodologique de l'enseignement artistique 				
<p>- Compétences techniques et artistiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Expériences et pratiques personnelles ; • Maîtrise des outils et techniques de la prise de vue, de la prise de son et du montage ; • Capacité à accompagner la pratique des élèves. 				

Danse

Composition de la commission danse :

- Corinne Cuvinot-Peyre, professeur d'EPS, chargée de mission d'inspection
- Alain Rhety, IA-IPR EPS
- Frédéric Leval, IA-IPR arts plastiques
- Cathie Rouchaléou, conseillère spectacle vivant à la DAAC

1- Extrait de la note de service N°2004-175 du 19-10-2004

L'épreuve vise à approfondir l'analyse de la démarche pédagogique et culturelle présentée par le rapport.

Au cours de l'exposé et de l'entretien sont particulièrement évaluées :

- *la connaissance des problématiques et des méthodes de la création chorégraphique ;*
- *l'expérience acquise dans la fréquentation des œuvres chorégraphiques en qualité de spectateur, d'interprète et de chorégraphe ;*
- *la capacité à présenter et analyser une œuvre et à la mettre en relation avec l'ensemble des domaines artistiques ;*
- *la connaissance des programmes de danse (arts-danse) et la maîtrise de leurs contenus, ainsi que la capacité à les mettre en œuvre au sein d'une équipe pédagogique pluridisciplinaire, en partenariat avec des intervenants artistes ;*
- *la connaissance des règles et contraintes biomécaniques et physiologiques qui s'imposent à l'enseignement de la danse au lycée.*

N.B. : Des compétences des candidats en danse contemporaine sont indispensables. Des compétences en danse classique, malgré la présence d'œuvres du répertoire dans les programmes, ne peuvent suffire pour obtenir la certification.

2- Rapport de la commission établi par Alain Rhéty

2.1-Observations du jury

Les notes attribuées, lorsqu'elles sont inférieures à 10, indiquent la marge à investir par les candidats pour se présenter de nouveau à l'examen après avoir approfondi leurs connaissances au regard des exigences de cette certification.

En prenant appui sur sa formation, ses expériences, ses pratiques personnelles, ses publications, ses travaux ou réalisations effectués dans le domaine de la danse, le candidat doit proposer un rapport écrit qui témoigne d'une capacité à conduire une réflexion profonde sur les enjeux de la formation art danse. L'exposé oral et l'entretien permettront d'éclairer et d'enrichir ce rapport en donnant notamment au candidat l'occasion de partager sa connaissance des contenus de programmes, des stratégies didactiques possibles, des enjeux et modalités de partenariat ainsi que des politiques éducatives artistiques et culturelles.

Il semble utile de souligner que l'examen a notamment pour objectif de permettre l'accès à l'enseignement des options danse au lycée. C'est cette référence qui oriente la mise en perspective de l'expérience acquise. Le candidat doit pouvoir positionner l'analyse de son parcours personnel artistique et culturel par rapport aux problématiques de la danse dans le cadre des enseignements artistiques faisant ainsi également la preuve d'une réflexion construite à partir de sa propre pratique de spectateur et/ou de danseur comme d'enseignant. En conséquence il est impératif que les candidats (y compris ceux exerçant dans les collèges) soient en mesure de prouver qu'ils sont aptes à assumer un enseignement artistique à dimension partenariale dans les classes à option facultative et/ou de spécialité des lycées. Au-delà d'une approche de cet APA dans le cadre ordinaire de l'enseignement de l'EPS, une connaissance des programmes en cours et des divers parcours proposés aux élèves dans le domaine artistique choisi est attendue. Les candidats doivent pouvoir témoigner de leur capacité à faire des choix didactiques et à élaborer les démarches pédagogiques propres à ce domaine.

2.2-Recommandations

Si une pratique amateur et la conduite de projets sont des atouts pour comprendre la portée artistique d'un enseignement à dimension partenariale, elles ne sauraient être suffisantes. La culture artistique, chorégraphique et didactique des candidats doit être suffisamment solide pour appréhender les œuvres et/ou les thématiques au programme et envisager des stratégies d'enseignement en prise avec le fait artistique.

Les candidats à la certification complémentaire danse doivent préparer cette épreuve dans l'objectif d'exprimer leur projection dans le cadre des enseignements proposés au lycée. Il est donc souhaitable de pouvoir s'appuyer sur une expérience d'enseignement avec des implications dans des projets artistiques qui permettent une prise de distance réflexive réelle.

Ils doivent également témoigner d'une connaissance des modalités de la mise en œuvre du partenariat obligatoire et afficher une volonté de s'impliquer activement dans un projet artistique partagé mais dont le professeur conserve la maîtrise. Au plan didactique, une expertise dans la maîtrise des procédés chorégraphiques et des composantes du mouvement dansé est, de fait, attendue.

Enfin, le jury conseille aux candidats qui n'ont pas pu mener d'expérience de l'enseignement de la danse au lycée, de solliciter auprès d'un établissement et d'un collègue enseignant, la possibilité d'observer cet enseignement et d'échanger sur les aspects spécifiques de sa mise en œuvre.

2.3- Grille d'évaluation pour la certification DANSE

MAÎTRISE DE CONNAISSANCES ET DE COMPÉTENCES	Insuffisant	Passable	Satisfaisant	Très satisfaisant
- La connaissance : <ul style="list-style-type: none"> • des problématiques, • des méthodes de la création chorégraphique. 				
- L'expérience acquise dans la fréquentation des œuvres chorégraphiques en qualité de : <ul style="list-style-type: none"> • spectateur, • d'interprète, • de chorégraphe. 				
- La capacité à : <ul style="list-style-type: none"> • présenter et analyser une œuvre, • la mettre en relation avec l'ensemble des domaines artistiques. 				
- La connaissance des programmes de danse (arts-danse) et la maîtrise de leurs contenus, ainsi que la capacité à les mettre en œuvre au sein : <ul style="list-style-type: none"> • d'une équipe pédagogique pluridisciplinaire • en partenariat avec des intervenants artistes 				
- La connaissance des règles et contraintes biomécaniques et physiologiques qui s'imposent à l'enseignement de la danse au lycée.				

Histoire de l'art

Composition de la commission histoire des arts :

- Florence Charravin, IA-IPR Lettres
- Frédéric Leval, IA-IPR Arts plastiques
- Sandrine Petrali, IA-IPR Éducation musicale et chant choral

1- Extrait de la note de service N°2004-175 du 19-10-2004

Le jury évaluera :

- *la connaissance des problématiques et des méthodes de l'histoire de l'art à l'université et au sein des grandes institutions patrimoniales ;*
- *l'expérience acquise dans la fréquentation des établissements spécialisés (musées, centres d'archives, bibliothèques) ;*
- *la capacité à présenter et analyser une œuvre et à la mettre en relation avec l'ensemble des domaines artistiques ;*
- *la connaissance des programmes d'histoire des arts en lycée et la capacité à mettre en œuvre, au sein d'une équipe et avec la contribution de spécialistes (architecte en chef des monuments historiques, conservateur du patrimoine, responsable de centre culturel, créateurs appartenant à divers domaines artistiques, etc.), un parcours de formation des élèves s'appuyant sur des études de cas précis.*

2- Rapport de la commission établi par Frédéric Leval

2.1-Observations du jury

Comme indiqué en introduction de ce rapport pour l'ensemble des domaines, la session 2019 enregistre une légère hausse du nombre des candidats à la certification complémentaire en histoire de l'art. Si cette certification vise prioritairement le repérage d'enseignants compétents pour intégrer une équipe d'enseignement de l'histoire des arts au lycée, elle permet également à certains enseignants du secondaire de faire valoir les acquis d'un parcours de formation initiale et professionnelle pour être confortés dans leur pratique ou dans un projet d'accès à des missions telles que celle de référent culturel de l'établissement scolaire, de membre d'un service éducatif au sein d'une institution culturelle ou de formateur académique.

Nous rappelons dans ce rapport que l'enseignement de l'histoire des arts garde toute sa place et son ambition au sein de l'enseignement secondaire et notamment du collège pour lequel nous bénéficions, depuis la rentrée 2016, de programmes d'enseignement en histoire des arts aux cycles 3 et 4 qui croisent l'ensemble des autres programmes disciplinaires du pôle des humanités. La disparition de l'épreuve obligatoire au DNB semble donné lieu à une mauvaise appréciation de la place de cet enseignement de culture artistique transversale et co-disciplinaire alors que la réforme du collège, par la mise en place des Enseignements de Pratiques Interdisciplinaires et des parcours éducatifs, ouvre de nouveaux espaces propices à la mise en œuvre d'un enseignement culturel porté par des enseignants de différentes disciplines.

Onze candidats se sont donc présentés pour cette session 2019. Les quatre très bonnes notes attribuées sanctionnent des prestations orales enthousiastes nourries d'un parcours professionnel d'une grande richesse faisant place à des missions académiques dans le champ de l'éducation artistique et culturelle. Nous noterons également la présence d'un candidat issu des sciences expérimentales qui, faisant la démonstration d'une culture étendue, a su tisser des liens très pertinents avec sa discipline d'origine et produire un oral très convaincant.

Manifestement préparés à cet examen, les candidats ont su mobiliser une culture spécifique au profit d'une réflexion pertinente sur les modalités et enjeux de l'enseignement de l'histoire des arts dans le parcours de formation des élèves. Les autres candidats admis ont tous obtenu une note qui atteste du niveau de connaissance requis pour l'obtention de cette certification. Ces candidats ont su montrer un intérêt personnel pour les domaines d'expression artistique qui dépasse le seul cadre professionnel et mobiliser aisément une culture bien intégrée dans le cadre des échanges avec les membres du jury.

Le jury aura été sensible à la sincérité de ces candidatures qui ont manifesté un fort intérêt pour ce domaine par les expériences menées et l'inscription dans une démarche d'ouverture et d'enrichissement du parcours professionnel. Les

notes attribuées appellent néanmoins une ouverture à davantage de domaines artistiques et un renforcement de l'expérience notamment partenariale, dans le cadre d'une politique éducative qui promeut les synergies territoriales et inter-institutionnelles.

2.2- Recommandations

Il ne saurait y avoir, quelle que soit la formation ou le parcours du candidat, de certification automatique. Tout candidat doit prendre la mesure des exigences de l'épreuve et comprendre qu'une érudition disciplinaire cloisonnée n'est pas toujours suffisante pour trouver sa place dans une équipe pluridisciplinaire.

Nous rappelons que le fait d'intégrer, le plus souvent de manière pertinente, une dimension culturelle dans leur enseignement disciplinaire ne dispense en aucun cas les candidats de se préparer à l'oral de certification. Il est conseillé au candidat de préparer l'exposé, qui ne se limite pas à un récapitulatif de ses états de service, et de présenter un dossier réalisé avec soin qui permette au jury de prendre la mesure de l'expérience acquise dans l'approche de l'histoire des arts. Il convient donc ici de ménager une place importante à la mise en perspective de son expérience professionnelle. Le candidat doit faire la démonstration d'une aisance à l'oral et éviter de lire ses notes. Il est indispensable que le candidat puisse éclairer le jury sur ses motivations et qu'il s'informe, à travers la rencontre de collègues impliqués dans les options HIDA au lycée, des contenus disciplinaires et de l'organisation de cet enseignement en équipe. Il est aussi conseillé de consulter régulièrement le site de la D.A.A.C. (https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_59106/fr/accueil) et le portail national d'histoire des arts (<http://eduscol.education.fr/histoire-des-arts/>)

L'examen de certification complémentaire en histoire de l'art permet la détection d'un vivier d'enseignants possédant les connaissances, les compétences et les qualités requises pour enseigner l'HIDA au lycée, voire même pour coordonner, animer, former des groupes d'enseignants dans le cadre de projets mettant en jeu des objectifs éducatifs en lien avec l'HIDA. Il est donc naturellement attendu des candidats qu'ils appréhendent avec discernement tous les aspects de ce domaine et qu'ils connaissent les modalités de mise en œuvre de cet enseignement au lycée comme au collège. Il faut donc qu'ils aient pris connaissance des programmes d'enseignement au lycée et de l'actualité des œuvres et thèmes de référence pour chacune des options. À partir de l'an prochain, avec la réforme du lycée, de nouveaux programmes entreront en vigueur dans le cadre de l'enseignement optionnel (classe de seconde et cycle terminal classe de première) et de l'enseignement de spécialité (cycle terminal classe de première).

<https://www.education.gouv.fr/cid138218/au-bo-special-du-22-janvier-2019-programmes-d-enseignement-du-lycee-general-et-technologique.html>

Si les programmes d'enseignement de l'histoire des arts au lycée comme au collège induisent une complémentarité des approches disciplinaires, ils doivent aussi inciter les candidats à élargir leur horizon culturel. En l'espèce, il ne faut pas confondre la mise en œuvre du volet culturel du programme d'une discipline dans le cadre ordinaire de son enseignement et ce que réclame, dans sa dynamique d'ouverture et de lien sensible avec les œuvres, un enseignement de l'histoire des arts. Tout enseignant doit avoir les repères historiques nécessaires à la contextualisation des œuvres qu'il convoque.

Nous insisterons enfin sur l'importance d'une connaissance et d'une fréquentation régulière de la scène artistique contemporaine. L'enseignement de l'histoire des arts ne saurait se limiter à une approche patrimoniale qui n'entrerait pas en résonance avec l'actualité du fait artistique dans sa grande diversité. L'enseignement de l'histoire des arts ne se limite pas à l'approche des œuvres inscrites dans l'histoire ou encore des œuvres qui en témoigneraient. L'un des enjeux de cet enseignement est de favoriser le rapport sensible aux œuvres qu'elles soient du passé comme du temps présent. Les enjeux de citoyenneté qui sont liés à l'éducation artistique et culturelle ne doivent pas ici échapper aux candidats.

2.3 - Grille d'évaluation pour la certification HISTOIRE DE L'ART

MAÎTRISE DE CONNAISSANCES ET DE COMPÉTENCES	Insuffisant	Passable	Satisfaisant	Très satisfaisant
- Culture artistique : <ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise des grands repères de l'histoire de l'art, • Approche pluridisciplinaire du fait artistique, • Connaissance des problématiques, des méthodes et des théories de l'histoire de l'art. • Repérer, nommer et analyser en resituant l'œuvre dans son contexte, 				

<p>- Expérience acquise dans la fréquentation avec des établissements spécialisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaissance des grandes institutions patrimoniales, • Fréquentation des Musées, centres d'archives, bibliothèques, salles de concerts... (services éducatifs), • Approche partenariale de l'enseignement. 				
<p>- Expérience acquise dans l'enseignement de l'HDA</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaissances méthodologiques • Capacité à travailler en équipe • Approche des enjeux de l'HDA dans le parcours de formation des élèves 				
<p>- Connaissance des programmes d'enseignement de l'HDA :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaissance de l'orientation générale des programmes, • Connaissance des thèmes et œuvres de référence, • Connaissance des méthodes, objectifs et enjeux, • Approche des questions liées à l'orientation vers l'enseignement supérieur et les métiers des arts et de la culture. 				



Théâtre

Composition de la commission théâtre :

- Odile Aubert, IA-IPR lettres
- Camille Berthod, conseillère spectacle vivant à la DAAC, enseignante de la spécialité,
- Frédéric Leval, IA-IPR arts plastiques

1- Extrait de la note de service N°2004-175 du 19-10-2004

Le jury évaluera :

- *la connaissance des problématiques et des méthodes d'étude des textes de théâtre et de leurs représentations ;*
- *l'expérience acquise dans la fréquentation des spectacles et des institutions théâtrales ;*
- *la capacité à présenter et à analyser une œuvre et à la mettre en relation avec l'ensemble des domaines artistiques ;*
- *l'articulation du travail corporel et spatial avec le travail du répertoire ;*
- *la connaissance des programmes officiels des options théâtre en lycée et la capacité à mettre en œuvre, au sein d'une équipe pédagogique et en partenariat avec des intervenants artistiques, un parcours de formation des élèves s'appuyant sur des études de cas précis.*

2- Rapport de la commission établi par Odile Aubert et Camille Berthod

2.1- Observations du jury

Les résultats obtenus lors de cette session (de 6/20 à 18/20), qui reflètent des disparités importantes dans la préparation, doivent néanmoins inciter tous les candidats ajournés à représenter cette épreuve de certification.

Le jury tient à rappeler que la certification ouvre la possibilité d'enseigner le théâtre dans le cadre de l'option facultative mais aussi en enseignement de spécialité en 1^{ère} et de terminal. Il est recommandé, si l'on enseigne au collège, de s'informer sur les objectifs de cet enseignement au lycée, sur la nature et le déroulé des épreuves du baccalauréat. Une brève pratique dans le cadre d'un atelier ou d'une option facultative ne constitue pas un pré-requis suffisant.

Les meilleures notes ont été obtenues par des candidats qui, outre une parfaite connaissance du cadre institutionnel et partenarial, des contenus des programmes et de la scène classique et contemporaine, avaient conduit une réflexion personnelle et approfondie sur les enjeux pédagogiques et didactiques de cet enseignement au collège comme au lycée. La pratique personnelle de la scène est un atout et permet de mieux comprendre les enjeux du partenariat avec le comédien professionnel mais elle ne peut en aucun cas suffire pour l'obtention de cette certification.

Préparation de l'examen

La certification complémentaire nécessite d'être préparée. Le jury a pu constater que cette préparation, pour quelques candidats, est manifestement insuffisante. Certains ignorent en effet le cadre général des enseignements au collège comme au lycée, le contenu des programmes (option facultative et enseignement de spécialité), les exigences et le déroulement des épreuves du baccalauréat, le contexte partenarial.

D'autres candidats sont manifestement intéressés par d'autres formes artistiques (CAV en particulier) et si l'on peut naturellement tisser des liens entre les différentes options artistiques au sein d'un établissement (cela est même recommandé), l'entretien a mis en lumière une méconnaissance de la scène et de la discipline, du jeu théâtral et de ses enjeux spécifiques.

Le jury conseille à ceux qui se préparent à l'épreuve de revenir aux textes de référence du BO, de veiller à l'équilibre entre expérience pratique et bases théoriques et de réfléchir à la mise en œuvre des programmes de théâtre au lycée. Certains candidats évoquent diverses pratiques avec les élèves qui relèvent d'expériences ponctuelles dans le cadre de leur enseignement disciplinaire, ou de l'accompagnement personnalisé. Ces modalités d'enseignement ne constituent pas une préparation suffisamment solide pour répondre aux exigences de la certification complémentaire.

Les candidats se présentent à la certification pour des raisons très différentes qu'ils doivent examiner à l'aune de la responsabilité qui incombe au jury : le recrutement d'un vivier de professeurs susceptibles d'enseigner le théâtre, dans un cadre institutionnel contraint par les épreuves certificatives du baccalauréat.

Par conséquent, il convient que le jury s'assure que le candidat ait pris la mesure des enjeux de l'enseignement du théâtre en lycée, en option facultative et en option de spécialité - cette dernière étant souvent méconnue dans son mode opératoire. La certification complémentaire doit en effet attester de solides compétences didactiques et pédagogiques liées à cet enseignement, garanties nécessaires, sinon suffisantes, de la réussite et de l'épanouissement de l'élève.

Le dossier

Le dossier est le premier document dont dispose le jury ; sa rédaction doit être soignée et éviter toute narration autobiographique. Il s'agit d'exposer ses motivations, de mettre en évidence son expérience dans le cadre professionnel ou personnel ainsi que sa culture théâtrale. Le dossier n'est donc non pas un écrit narratif mais réflexif.

On attend un dossier qui mette en lumière un parcours, la formation et l'expérience en théâtre et qui ne soit pas un simple CV chronologique.

Il ne s'agit pas de juxtaposer les expériences ou de témoigner sur des animations théâtrales, mais d'entrer dans une authentique démarche réflexive sur le rôle de l'enseignement du théâtre dans le parcours de formation de l'élève, et de mettre en perspective, avec le recul nécessaire, les enjeux et des modalités de la réception ou de la création du spectacle vivant.

Ainsi le dossier ne doit pas être narratif mais analytique en restant vigilant sur les points suivants :

- Une approche trop théorique et désincarnée
- Une approche trop centrée sur une pratique intuitive
- La confusion avec les programmes de français et plus précisément avec l'entrée « Texte et représentation » en classe de première : l'enseignement du théâtre relève de pratiques spécifiques et d'entrées théoriques adaptées.

La prestation orale

L'exposé liminaire.

Il convient de le préparer et de **veiller à ne pas lire ses notes**. On attend d'un professeur qui se destine à enseigner le théâtre qu'il soit en mesure de communiquer : qualités d'élocution sinon d'éloquence, regards vers l'auditoire, engagement sont des atouts indispensables pour qui souhaite enseigner le théâtre. Il convient donc d'adopter lors de cette prestation orale une posture et un niveau de langue adaptés à la situation.

Cet exposé liminaire de dix minutes maximum ne peut être une paraphrase du dossier dont le jury a déjà pris connaissance. Il permet au candidat de préciser de manière synthétique ses motivations, de mettre en évidence une analyse critique de sa pratique en tant que spectateur et en tant que praticien de la discipline, de souligner le lien entre son expérience, sa culture théâtrale et l'enseignement qu'il s'apprête à dispenser.

L'entretien

L'entretien, de vingt minutes maximum, qui suit l'exposé liminaire permet de s'assurer des connaissances du candidat (culturelles et institutionnelles), de sonder ses motivations.

Il est aussi l'occasion de mesurer le goût du candidat pour l'art dramatique, sa connaissance des pièces de théâtre classiques ou contemporaines, son aptitude à analyser les choix esthétiques et dramaturgiques d'une mise en scène. Ces connaissances, ces capacités d'analyse et cette ouverture culturelle sont indispensables au professeur qui enseignera le théâtre. On attend du candidat qu'il se positionne en tant qu'enseignant et qu'il soit à même d'envisager la manière de mettre en oeuvre l'enseignement du théâtre dans une collaboration avec un partenaire artistique. Il est donc recommandé de savoir distinguer l'apport de chacun dans un enseignement pluridisciplinaire.

Le jury apprécie des réponses concises qui ne monopolisent pas la parole mais qui permettent un réel échange nourri sur les champs variés liés au théâtre. L'entretien vise à faire préciser au candidat sa pratique du plateau, son expérience de spectateur et son analyse des partis pris ou des choix esthétiques d'une mise en scène. Il lui permet de développer les raisons de sa motivation pour prendre en charge l'enseignement du théâtre et ses projets. Il aborde ainsi la façon dont il conçoit l'articulation entre pratique et théorie. L'entretien avec le jury doit être abordé avec une réelle et sincère ouverture d'esprit : il n'y a pas de question piège. Les questions sont ouvertes et c'est la capacité d'écoute, la distance critique, qui sont attendues avant tout.

2.2- Recommandations

L'épreuve de certification se prépare dès la constitution du dossier.

- Il doit comporter les titres et diplômes obtenus en France ou à l'étranger, en rapport avec le secteur disciplinaire choisi et l'option éventuelle, et le cas échéant la participation à un module complémentaire, suivi lors de l'année de formation professionnelle à l'ESPE ou dans le cadre du PAF.

- Il doit aussi préciser les expériences d'enseignement, d'ateliers, de stages, d'échanges, de sessions de formation pratique auxquelles le candidat a pu participer, les travaux réalisés à titre personnel ou professionnel et éventuellement mentionner tout ce qui a trait à une pratique personnelle.
- Il doit comprendre enfin le développement commenté de l'une des expériences, lui paraissant la plus significative. L'analyse d'une situation professionnelle ou d'une expérience personnelle implique une démarche réflexive qui est le point de départ indispensable à une préparation efficace.

Comment réussir la certification ?

- Il convient d'avoir une connaissance précise des programmes, des conditions de cet enseignement et du contexte partenarial (ateliers de pratique, option facultative, EDE, option de spécialité). On recommande aux candidats, qui enseignent en collège, de contacter leurs collègues dispensant cet enseignement au lycée et d'assister à des séances en option facultative et en option de spécialité afin de comprendre les enjeux et les modalités de cet enseignement.
- Il faudra avoir réfléchi à l'articulation entre la théorie et la pratique, aux enjeux et aux conditions du partenariat entre l'établissement et la structure partenaire, à la répartition des rôles entre le professeur et l'intervenant professionnel, à la fonction du dispositif de l'Ecole du Spectateur, au rayonnement d'une option au niveau d'un réseau ou d'un territoire.
- Une connaissance des scènes de la région, une fréquentation des théâtres et une ouverture culturelle sont indispensables de même qu'une maîtrise suffisante des outils théoriques permettant d'analyser de manière critique des choix de mises en scène.
- Enfin, préparer la certification complémentaire « théâtre » doit être aussi le moment de réfléchir au plan didactique et pédagogique à la contribution de cet enseignement dans le parcours de réussite de l'élève et dans le parcours de l'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) (circulaire n° 2013-073 du 3-5-2013 ; http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=71673)

En conclusion, le jury félicite les candidats reçus dont certains l'ont été brillamment et encourage les candidats ajournés à représenter cette épreuve en tenant compte des recommandations de ce rapport.

2.3-Grille d'évaluation pour la certification THÉÂTRE

MAÎTRISE DE CONNAISSANCES ET DE COMPÉTENCES	Insuffisant	Passable	Satisfaisant	Très satisfaisant
Culture théâtrale : <ul style="list-style-type: none"> • Connaissance des problématiques et des enjeux liés à la réception des textes de théâtre et de leurs représentations • Connaissance des principales théories du théâtre et de son histoire • Ouverture aux esthétiques contemporaines et auteurs contemporains • Fréquentation régulière des œuvres et du spectacle vivant 				
Connaissance et enjeux de l'enseignement du Théâtre <ul style="list-style-type: none"> • Place dans le parcours de formation • Programmes en cours, thèmes et œuvres de référence • Liens avec les autres enseignements • Modalités d'évaluation 				
Maîtrise de la mise en œuvre de l'enseignement du Théâtre : <ul style="list-style-type: none"> • Expérience du travail en équipe • Approche du partenariat avec les professionnels du Théâtre • Approche pratique, culturelle et méthodologique de l'enseignement artistique 				
Capacité à rendre compte de ses compétences techniques et artistiques : <ul style="list-style-type: none"> • Expériences et pratiques personnelles • Connaissance de la scénographie et de l'interprétation • Capacité à accompagner la pratique des élèves 				